



L a u s a n n e

Au Conseil communal  
de Lausanne  
1000 Lausanne

Lausanne, le 20 avril 2015  
TRX - Idaff 136393/LD/FM - C. 28/30 - mb

**Réponse à la résolution du Conseil communal du 5 juin 2012 suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation urgente de Mme Eliane Aubert « PALM 2, un rêve ou une réalité ? »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 5 juin 2012, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait le projet de résolution de l'interpellatrice disant : « *Le Conseil communal soutient le m3 et le t1 tels que prévus dans le PALM 2 et souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire avancer ces projets aux niveaux cantonal et fédéral* ».

Nous avons pris acte de la résolution du Conseil communal et sommes en mesure de vous fournir les informations suivantes.

En juin 2012, les partenaires de l'agglomération Lausanne-Morges ont déposé le dossier du PALM 2012 à la Confédération en vue de l'octroi de subventions dans le cadre du Fonds d'infrastructure. Pour sa part, le Conseil d'Etat a fait le choix cohérent et ambitieux vis-à-vis du développement de notre agglomération de retenir et de défendre, avec les partenaires locaux, le prolongement du tram en direction de Bussigny et le métro m3 en lien avec le développement de la gare de Lausanne. Depuis cette décision unanimement défendue par les communes concernées, votre Conseil a été informé par différents biais du bon accueil obtenu par notre projet d'agglomération au niveau fédéral.

Dans son message du 26 février 2014, le Conseil fédéral a confirmé une évaluation favorable de l'ensemble de notre projet d'agglomération et en particulier du volet « Transports publics ». Concrètement, il a décidé de retenir en priorité A le projet d'extension du tram en direction de Bussigny, ainsi que le premier tronçon du m3 entre la gare de Lausanne et le Flon et l'augmentation de la capacité du m2. Après examen par les Chambres fédérales, l'arrêté fédéral du 16 septembre 2014 sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération retient, parmi d'autres mesures, le prolongement du tram et le métro m3 conformément aux décisions du Conseil fédéral.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH-1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Sur la base des décisions fédérales, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil vaudois, le 4 février 2015, un plan de développement du métro jusqu'en 2025 sous la forme de quatre projets de décrets. Le 10 mars 2015, celui-ci a été adopté à l'unanimité, démontrant la reconnaissance du besoin par l'ensemble des élus cantonaux. Le financement cantonal permettra de doubler l'offre en métro entre la gare de Lausanne et le Flon tout en préparant la nouvelle ligne de métro m3 en direction de la Blécherette. Par ailleurs, le projet de prolongement du tram en direction de Bussigny a aussi avancé avec les études et la préparation du dossier d'approbation des plans.

Par le biais de cette résolution, le Conseil communal de Lausanne a soutenu ces projets de métro et de tram au moment décisif des décisions de juin 2012. Le soutien conjoint du Conseil communal et de la Municipalité a permis de montrer aux autorités cantonales, mais aussi fédérales, une volonté commune de développement cohérente de notre territoire. La Municipalité s'en réjouit et elle est très satisfaite du déroulement du projet depuis cette étape importante de juin 2012. Elle continue à œuvrer en faveur de ces deux projets tant au niveau cantonal que fédéral, en particulier dans le cadre du projet Léman 2030 afin de coordonner ces projets dans l'intérêt de tous.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz



Le secrétaire :  
Sylvain Jaquenoud

